



DÉLIBÉRATION N° 31

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la Protection Civile Paris Seine et le CCAS

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 22 septembre 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 29 septembre 2025, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrices représentées :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée, par Madame Monique FOLLIAU

Administrateur absent: /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**A été publié électroniquement
le 30 SEP. 2025**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA PROTECTION CIVILE PARIS SEINE ET
LE CCAS DE LEVALLOIS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 29 du 27 septembre 2018 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) relative à la convention de coordination d'actions avec la Protection Civile de Clichy Levallois,

CONSIDÉRANT que la Protection Civile de Paris Seine opère conjointement avec le SAMU 92, la Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris, mais également avec la Préfecture des Hauts-de-Seine et offre au CCAS son expertise et ses compétences dans certains domaines,

CONSIDÉRANT qu'en concertation avec le CCAS, la Protection Civile de Levallois peut mettre en place des actions ponctuelles de sensibilisation et d'assistance pour les personnes fragiles, âgées ou isolées. Par ailleurs, les bénévoles de la Protection Civile peuvent effectuer des maraudes sur la commune de Levallois à la rencontre des personnes sans domicile fixe.

CONSIDÉRANT que les engagements concernent les actions : en cas de déclenchement des dispositifs Canicule ou Grand Froid, et de crise lors d'événements majeurs sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT l'intérêt de poursuivre ce partenariat et la nécessité de conclure une nouvelle convention,

DÉCIDE

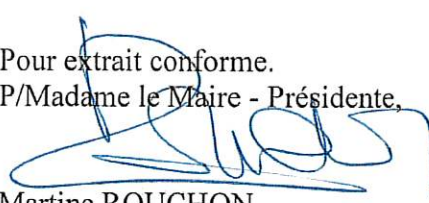
ARTICLE UNIQUE : D'approuver les termes de la convention de partenariat, annexée à la présente délibération, entre la Protection Civile Paris Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Levallois et, d'autoriser Madame la Présidente ou la Vice-présidente du CCAS à la signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Acte publié électroniquement
le 30 SEP. 2025



Pour extrait conforme.
P/Madame le Maire - Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20250929-20250931-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025